

COMMUNE DE CRICQUEBOEUF



## LES RISQUES MAJEURS A CRICQUEBOEUF



### PREVENIR POUR MIEUX REAGIR

● DOCUMENT A CONSERVER ●

DICRIM – Edition 2006

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS  
- article L125-2 du code de l'environnement et décret du 11 octobre 1990 -

## LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Notre commune ayant été plusieurs fois reconnue en catastrophe naturelle entre 1982 et 2002, un Plan de Prévention des Risques (PPR) est à l'étude par les Services de l'Etat.

Nous sommes dans l'obligation d'élaborer un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il consiste à mettre à la disposition des citoyens des informations sur les risques qu'ils encourent. Ce dossier est un document de sensibilisation regroupant les principales informations sur les risques naturels et technologiques sur la Commune de Cricqueboeuf :

inondations, glissements de terrains, tempêtes, transport de matières dangereuses, ainsi que les mesures de prévention et de précaution prises par la commune, pour protéger les habitants dans leurs biens et leur personne.

### Inondations du 1<sup>er</sup> juin 2003 :

Grâce aux moyens mis en œuvre, à nos travaux et à la rapidité de réaction, nous avons évité le "pire" et réparés les dommages en des délais records.

### Glissements de terrains :

Depuis des siècles, l'érosion et la nature des sols ont entamé, en dépit de travaux, notre côte.

Dès 1968, le long de la zone sensible dite rouge, nous avons invité les propriétaires des villas concernées à drainer leurs eaux naturelles et usées. Des centaines d'arbres ont été plantés dans la zone à risques. Ces propriétaires, à leurs frais, ont, avec le concours de l'équipement, mis en place une digue (enrochement). Le tout en vain, les catastrophes naturelles de 1988, 2002 sont là pour en témoigner et nous craignons qu'à terme des villas soient condamnées (nous en avons informé les propriétaires). Selon les sondages effectués par des privés, les villas qui ont été épargnées sont sur un banc de craie en pente. Au sud vers la RN le sol est stable et la route n'a jamais fait l'objet de réparation pour cause de mouvements de terrains.

Nous sommes attentif à tout risque, mais la nature est imprévisible. Le risque zéro n'existe pas.

Le Document d'Information, DICRIM, est consultable en Mairie.

Le Maire

# L'AFFICHE COMMUNALE

Commune de  
**CRICQUEBOEUF**

Département du CALVADOS  
Région Basse-Normandie

# c d i

h r w

glissement de terrain tempête transport de marchandises dangereuses

en cas de danger ou  
d'alerte

## 1. abritez-vous

### **take shelter**

**resguardese**

## 2. écoutez la radio

France-Bleu Basse-Normandie 102.2, 102.6 MHz

*listen to the radio*

escuche la radio

### **3. respectez les consignes**

*follow the instructions*

**respete las consignas**

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

*don't seek your children at school*  
no vaya a buscar a sus ninos a la  
escuela

pour en savoir plus, consultez

> à la main : le Dicrim, dossier d'information communal sur les risques majeurs

> sur internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)



# RISQUE INONDATION



## SITUATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

La commune de CRICQUEBOEUF est soumise au risque inondation comme ce fut le cas en janvier 1988, janvier 1995 et juin 2003 :

- par ruissellement en cas d'orage important avec ravinement le long des pentes ou saturation des réseaux d'évacuation des eaux (secteurs en fortes pentes, bas du Bourg ...).



- par submersion marine lors de la conjonction de grandes marées et de forts vents de Nord-Ouest (marais, janvier 1995).

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Etudes hydrauliques sur les bassins versants.
- Création de busage d'un diamètre de 400 mm sur une longueur de 600 m pour canaliser les eaux de ruissellement.
- Développement de drainages.
- Création de plusieurs mares (capacité de 2000 m<sup>3</sup>), bassins de rétention.
- Entretien régulier des cours d'eau, des berges et des fossés.
- Reconstruction de haies bocagères, création de fossés et de talus.
- Préservation des haies et des talus existants par les propriétaires et les riverains.
- Surveillance de la montée des eaux.



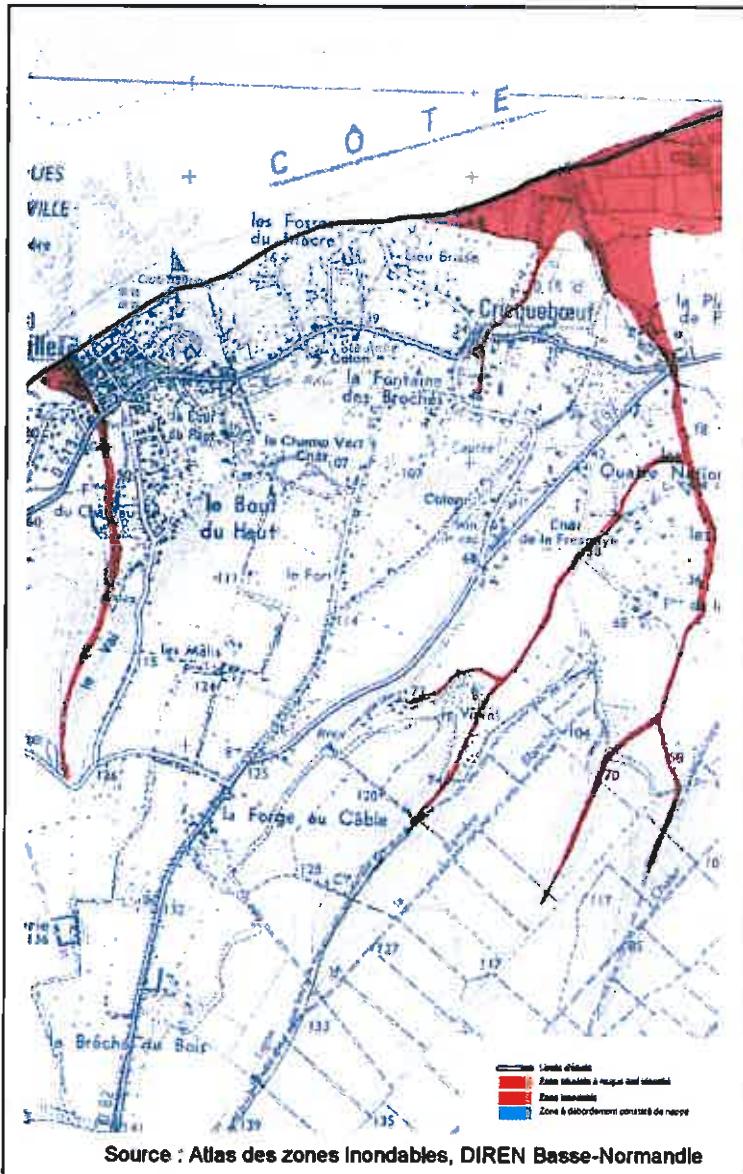
**Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :**  
Consultez le Plan d'Occupation des Sols au Service de l'Urbanisme  
de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Tél : 02.31.14.29.35

## CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'INONDATION



- 1 abritez-vous
- 2 écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
- 3 respectez les consignes ci-dessous :

102.2 MHz  
102.6 MHz



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Rassemblez l'indispensable



Coupez l'électricité, le gaz



Montez à pied dans les étages  
Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leurs enseignants s'occupent de leur sécurité



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger

### APRES L'INONDATION

Aérez les pièces  
Désinfectez à l'eau de javel  
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche  
Chauffez dès que possible



## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



### SITUATION

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisée par l'action de l'eau et de l'homme.

La commune de CRICQUEBOEUF est soumise aux risques :

- **de glissement et d'éboulement de terrain** au niveau de la zone côtière (Fosses du Nacre, Clos Marin ...),



- **d'effondrement de cavités souterraines** (marnières).

### MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Digue en enrochement, épi.
- Drainage, collecte des eaux pluviales et usées, déviation (création et entretien des fossés) ; captage de sources, entretien des mares.
- Plantation d'arbres dans la zone à risque (les Ecores, Préfailles, les Symphorines, les Troènes...).
- Surveillance communale des zones à risque après de fortes précipitations.
- Projet d'assainissement en cours dans le cadre du SIVOM d'Honfleur.
- Prise en compte du risque dans l'aménagement avec un Plan de Prévention des Risques naturels mouvement de terrain prescrit en juin 2003 (PER approuvé en mai 1990). Dans certains cas arrêté municipal d'interdiction d'habiter.
- Obligation pour toute personne de déclarer en mairie cavité souterraine ou marnière connue (article L563-6 du Code de l'Environnement).
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.



Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :

Consultez le Plan d'Occupation des Sols au Service de l'Urbanisme  
de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Tél : 02.31.14.29.35

## **CONSIGNES DE SECURITE**

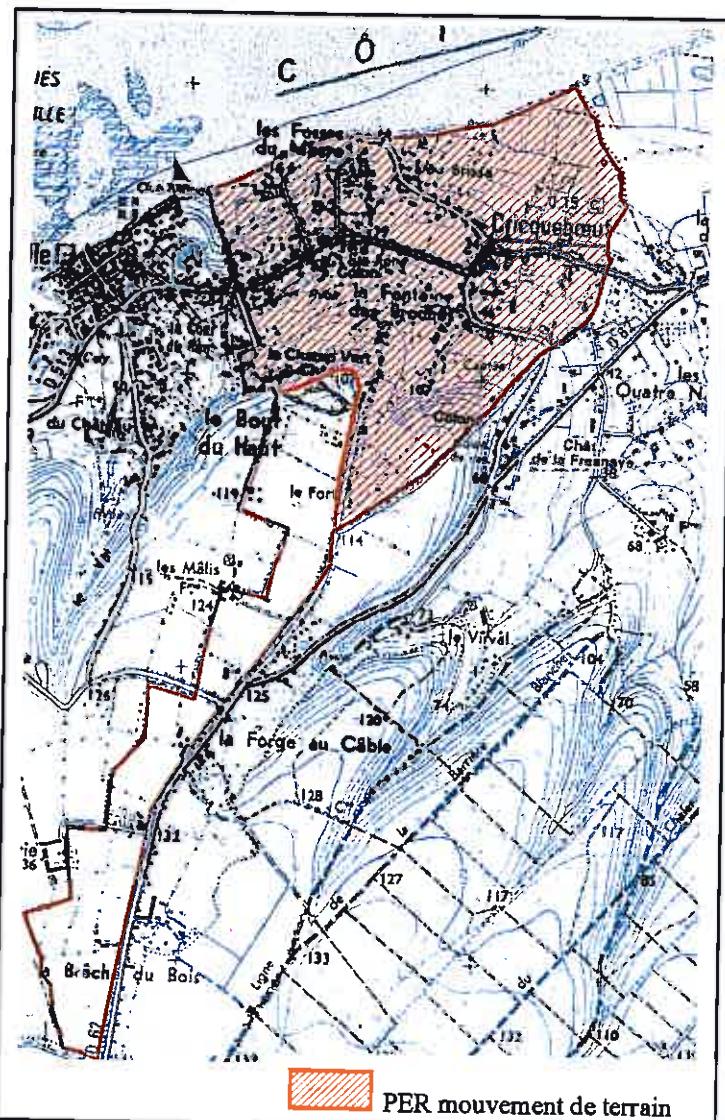


- 1 abritez-vous
  - 2 écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
  - 3 respectez les consignes ci-dessous :



102.2 MHz  
102.6 MHz

**EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES**



# PENDANT



**Abritez-vous sous un  
meuble solide,  
éloignez-vous des fenêtres**



## **Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche**

APRES



**Fermez le gaz  
et l'électricité**



**Evacuez les bâtiments  
(sans utiliser l'ascenseur)  
et n'y retournez pas**



### **Eloignez-vous de la zone dangereuse**

#### **EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOI**

## *A l'intérieur*



**Dès les premiers signes,  
évacuez les bâtiments (sans utiliser  
l'ascenseur) et n'y retournez pas**

### **A l'extérieur**



## **Eloignez vous de la zone dangereuse**

**Si vous êtes témoin d'un éboulement**, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe : 18 ou portable : 112), en précisant les lieux.



## RISQUE TEMPETE

### SITUATION

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...), à l'origine de vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses (pluie, grêle, ...).

On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 90 km/heure.



### MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Plan d'alerte météorologique avec publication par Météo-France de carte de vigilance météorologique 2 fois par jour attirant l'attention sur la possibilité de survenue d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures (voir page ci-contre).
- Emission d'un message d'alerte par la préfecture (automate d'appel) et mise en vigilance de la municipalité dès réception.
- Obligation d'entretien par les riverains des haies et des arbres, notamment en bordure de voirie.

CONSULTEZ LES PREVISIONS METEO AUPRES DE :

Météo-France, tél : 3250, ou 0.892.68.02.14

Minitel : 3615 code météo

Internet : <http://www.meteofrance.fr>

Météo-Marine tél : 02.32.74.03.60 (Le Havre)

0.892.68.08.08 (Répondeur)

## CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE TEMPETE



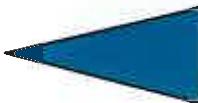
1. abritez-vous
2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
3. respectez les consignes ci-dessous :

102.2 MHz  
102.6 MHz

### CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEO

niveau 1 : PAS DE VIGILANCE particulière

Risque faible



niveau 2 : ETRE ATTENTIF à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique.

Risque moyen

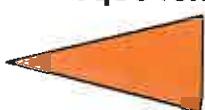
Des phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus.

Se tenir au courant de l'évolution météo

niveau 3 : ETRE TRES VIGILANT

Risque fort

Phénomènes météos dangereux prévus.



Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

niveau 4 : VIGILANCE ABSOLUE

Risque très fort

Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle.



Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

### AVANT

- Rentrez ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Mettez à l'abri les bêtes et le matériel
- Annulez les sorties en mer



Gagnez un abri en dur



Fermez portes et fenêtres

### PENDANT



Ecoutez la radio et les bulletins météo  
Respectez les consignes des autorités



Déplacez vous le moins possible

### APRES



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre  
Faites attention aux objets près à tomber (cheminées, antennes, tôles, planches, arbres, ...)



## RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

### SITUATION

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs**.

CRICQUEBOEUF et sa région sont concernées par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière et maritime. Ce trafic concerne principalement les RD513, 62 et l'estuaire de la Seine.



### MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.
- Formation du personnel, contrôle du matériel, règles de circulation, réglementation de la vitesse.
- Identification et signalisation des produits transportés (voir encadré ci-dessous).
- Surveillance et contrôle du trafic routier et maritime ; réglementation de la circulation dans le Bourg.
- Plan de Secours TMD ; un plan spécifique TMD existe pour la Seine.
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.
- Sensibilisation en cours des enseignants, des scolaires et des personnels d'éducation afin d'élaborer en 2006 un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) au niveau de chaque établissement scolaire.

#### SIGNIFICATION DES CODES SUR LES VEHICULES DE TMD

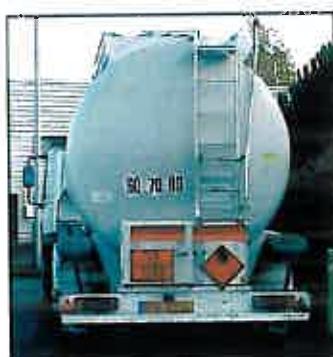


33 ◀ Code danger  
1203 ◀ Code matière

##### CODE DANGER

- 1.: matières explosives
- 2.: gaz inflammables (butane...)
- 3.: liquides inflammables (essence...)
- 4.: solides inflammables (charbon...)
- 5.: comburants, peroxydes (engrais...)
- 6.: matières toxiques (chloroforme...)
- 7.: matières radioactives (uranium...)
- 8.: matières corrosives (acide...)
- 9.: dangers divers (piles...)

La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.  
Exemple : 33, liquide très inflammable.



## CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ALERTE



1 abritez-vous

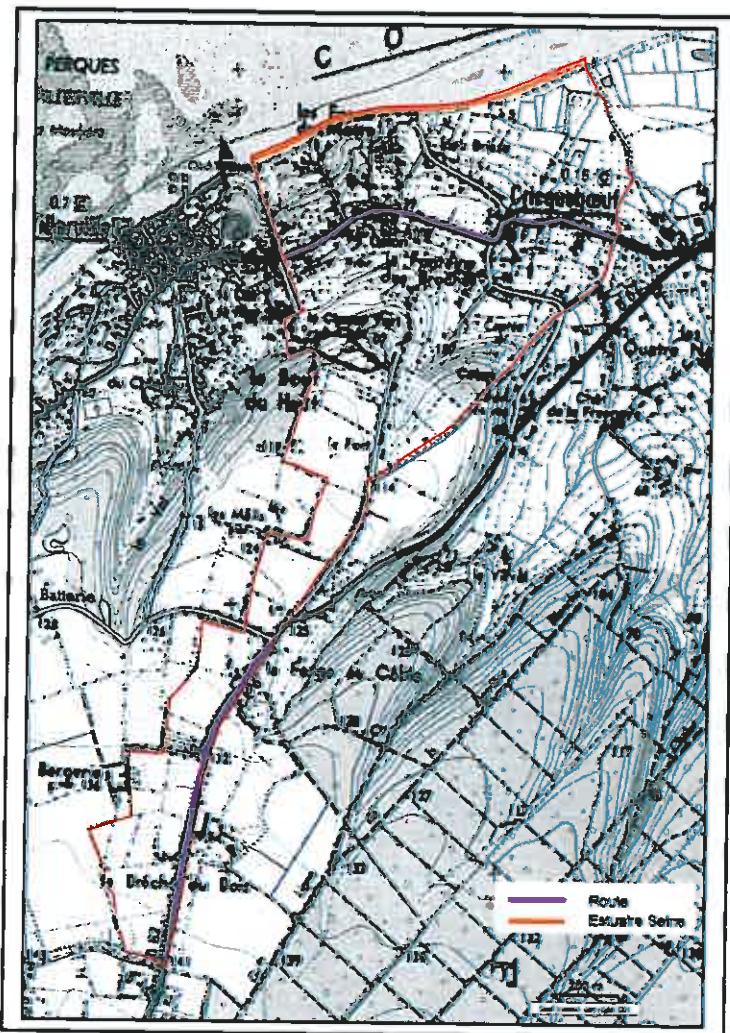
2 écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :

102.2 MHz

3 respectez les consignes ci-dessous :

102.6 MHz

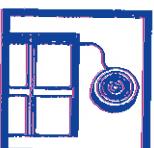
### ALERTE



L'alerte sera donnée par sirène mobile ou par les Services de Secours :



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne fumez pas, ni flamme ni étincelle



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

### FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par sirène, les autorités ou la radio :

Aérez le local

Respectez les consignes données par les secours

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe : 18 ou portable : 112), en précisant les lieux et si possible le code danger (voir page ci-contre)

## DANS TOUS LES CAS

- ✓ Abritez vous
- ✓ Ecoutez la radio :   **102.2 Mhz**  
                                 **102.6 Mhz**
- ✓ Respectez les consignes
- ✓ N'encombrez pas les lignes téléphoniques sauf en cas de danger vital



## IMPORTANT

Equipements à avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte :

- ✓ 1 radio portable avec piles de rechange
- ✓ 1 lampe de poche avec piles de rechange
- ✓ des bouteilles d'eau potable
- ✓ ses papiers personnels
- ✓ 1 trousse de pharmacie
- ✓ son traitement médical en cours
- ✓ des couvertures
- ✓ des vêtements de rechange
- ✓ du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières, ...)

Pour plus de renseignements,  
consultez en mairie le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)  
et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)  
avec son plan d'affichage.